

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2020

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 19 mai 2020.

Etaient présents : 29 Conseillers Municipaux.

Monsieur Pascal LANTHEAUME est nommé Secrétaire de séance.

Compte tenu de la distanciation sociale imposée par les règles sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus, la séance d'installation du Conseil Municipal a été organisée, avec l'autorisation de la Sous-Préfecture, au boulodrome municipal. Le public a été autorisé à y assister.

Installation du Conseil MUNICIPAL – Mercredi 27 mai à 18 heures.

Monsieur le Maire remercie Madame la Sous-Préfète pour son autorisation, les services municipaux pour la mise en place du matériel dans la salle, ainsi que les deux présidents des associations de pétanque et du sport boules (Nyons Pétanque et l'USBN) qui ont accepté de prêter leur équipement.

Il donne lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020, portant renouvellement du Conseil Municipal de NYONS.

La **liste « NYONS AU COEUR »** conduite par Monsieur **Pierre COMBES** a obtenu 1 384 Voix (100 %) soit 29 sièges.

Il appelle les Conseillers Municipaux à venir siéger.

M. Pierre COMBES - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Roger VIARSAC - Mme Nadia MACIPÉ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Mme Odile PILOZ - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Thierry TATONI - Mme Florence BOUNIN - M. Christian TEULADE - Mme Monique BOTTINI - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Daniel MOUTARD - Mme Marilyn FLAMAIN - M. Patrick CATHENOZ - Mme Anne TAILLEUX - M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT - M. Erwan ALLÉE - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Virgile VAN ZELE.

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 *alinéa 2* du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre COMBES les déclare installés dans leur nouvelle fonction de Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire précise ensuite le nom des représentants de la ville de NYONS qui siégeront au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale :

M. Pierre COMBES - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Roger VIARSAC - Mme Nadia MACIPÉ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Mme Odile PILOZ - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Thierry TATONI - Mme Florence BOUNIN - M. Christian TEULADE - Mme Monique BOTTINI - M. Christian CARRERE.

Election du Maire

Monsieur Jean-Jacques MONPEYSSSEN, doyen d'âge est chargé d'assurer la présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire et procède à l'appel des Conseillers Municipaux chargés d'élire le Maire.

Mme Aurélie LOUPIAS et Mme Aurore AMOURDEDIEU les plus jeunes du Conseil Municipal seront scrutateurs.

Monsieur Pierre COMBES étant le seul candidat, il est procédé à l'élection par vote à bulletin secret, du Maire de Nyons.

Résultats du vote : 29 votants

- 29 suffrages exprimés

Monsieur Pierre COMBES est élu Maire par 29 voix.

Détermination du nombre d'Adjoints

Il revêt l'écharpe de Maire et propose ensuite à l'Assemblée d'élire huit Adjoints.

Vote à l'unanimité.

Election des Adjoints

Sont élus à bulletin secret :

- Thierry DAYRE - 1^{er} Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Administration
- Marie-Christine LAURENT - 2^e Adjointe chargée des Affaires sociales, du Logement et des Solidarités
- Thierry TATONI - 3^e Adjoint chargé de l'Environnement et du Développement durable
- Aurore AMOURDEDIEU - 4^e Adjointe chargée de l'Urbanisme et de l'Accessibilité

- Pascal LANTHEAUME - 5^e Adjoint chargé des Associations et des Jumelages
- Odile PILOZ - 6^e Adjointe chargée de la Culture et du Patrimoine
- Didier ROUSSELLE - 7^e Adjoint chargé de l'Information, de la Communication et des Réseaux
- Aurélie LOUPIAS - 8^e Adjointe chargée de l'Education et de la Jeunesse

Résultats du vote : 29 votants

- 28 suffrages exprimés
- 1 bulletin nul

Monsieur le Maire précise par ailleurs que l'exécutif local comptera aussi trois Conseillers Municipaux délégués :

- M. Jean-Luc GREGOIRE, Conseiller Municipal délégué chargé des travaux
- M. Roger VIARSAC, Conseiller Municipal délégué au rang d'Adjoint chargé des Espaces Publics de la Commune et de l'Agriculture
- Mme Martine BERGER-SABATIER, Conseillère Municipale déléguée au rang d'Adjoint chargée de la Santé et des Séniors.

Il donne lecture de la charte de l' élu local.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Il remercie l'assemblée et dit son honneur, sa fierté d'être élu pour ce 4^{ème} mandat consécutif. Il remercie l'ensemble des élus, ceux de la première heure, ceux du groupe minoritaire de la mandature précédente qui ont tous œuvré pour le bien de la commune.

Monsieur le Maire revient sur les 55 jours de « confinement », période qui a débuté par la fermeture des cafés, bars et restaurants dès le 14 mars 2020 au soir. Il souligne le travail de l'équipe sortante et des nouveaux élus, ce qui a permis d'assurer la continuité de la vie locale.

La municipalité a été confrontée à une situation sans précédent, devant prendre la décision de fermer certains établissements à partir du 17 mars 2020. Il ajoute que le personnel municipal a poursuivi sa mission de service public soit en présentiel, soit en télétravail quand cela était possible.

Il remercie l'ensemble des élus qui ont participé avec sérieux et implication à la gestion de cette crise (7 Conseils d'Adjoints ont été réunis en visio-conférence).

Monsieur le Maire annonce que la mise en place des Commissions et des délégations se déroulera lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 17 juin 2020.

Il fait enfin état des responsabilités de la nouvelle équipe municipale :

- Gérer les conséquences de la crise sanitaire sur les décisions municipales
- « Apprendre à vivre et travailler ensemble »
- Engager le programme électoral, et notamment :
 - Les actions en faveur de la transformation climatique
 - Le développement de la commune et de ses équipements
 - La poursuite d'une gestion rigoureuse des finances publiques.

La séance est levée à 19 heures 15.

Le Maire de Nyons,
Pierre COMBES